

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et Habitat
Unité Observation Territoriale

Réf. :

Affaire suivie par : Laurine BARTHES

☎ 04.66.62.65.13

Courriel : ddtm-geoportail-urbanisme@gard.gouv.fr

Nîmes, le

19 MAI 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer du Gard

à

Destinataires in fine

**Objet : Géoportail de l'urbanisme – ouverture des droits d'accès aux
autorités compétentes**

P.J. : Formulaire de renseignement

Le Ministère, du Logement et de l'Habitat Durable (MLHD) en partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a ouvert le Géoportail de l'urbanisme le 15 avril 2016.

Ce site a vocation à devenir la plateforme d'information nationale en matière de diffusion des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu, cartes communales, schémas de cohérence territoriale) et servitudes d'utilité publique. Cette publication permet de rendre le document d'urbanisme en vigueur sur votre territoire facilement et rapidement accessible en ligne afin d'en favoriser l'appropriation par les citoyens et les acteurs locaux.

L'alimentation du Géoportail de l'urbanisme par les autorités compétentes en matière de document d'urbanisme a été organisée par l'ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique. A ce titre, une alimentation progressive du portail est prévue.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2016, la loi fait obligation aux collectivités de mettre leur document d'urbanisme en vigueur à disposition du public sur un site internet. Dès lors que le document a été numérisé au format CNIG, cette mise à disposition s'effectue sur le Géoportail de l'urbanisme. Le versement du document peut être réalisé par la collectivité ou par le bureau d'étude mandaté pour réaliser et mettre à disposition le document. La validation finale du document déposé sur le Géoportail de l'urbanisme sera exclusivement effectuée par la collectivité.

S'agissant des documents qui viennent d'être élaborés ou révisés et en période transitoire, du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 1^{er} janvier 2020, la loi impose de les transmettre à l'État en version numérisée. Cette version numérisée respecte le standard de dématérialisation du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) en application des articles L.133-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le respect de cette obligation s'effectue par téléversement du document sur le Géoportail de l'urbanisme.

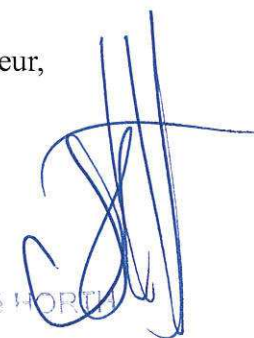
A partir du 1^{er} janvier 2020, la publication du document d'urbanisme dans le Géoportail de l'urbanisme sera nécessaire pour rendre le document exécutoire.

Afin de procéder à l'ouverture du compte de votre collectivité territoriale et de pouvoir vous communiquer vos codes d'accès, nous vous prions de bien vouloir retourner le formulaire en pièce jointe de cet envoi à l'adresse suivante: ddtm-geoportail-urbanisme@gard.gouv.fr.

Afin de simplifier la gestion des identifiants et mot de passe des comptes associés, nous vous recommandons d'utiliser une boîte fonctionnelle et d'éviter les courriels liés à une personne. Si vous ne disposiez pas d'un tel courriel fonctionnel, nous vous invitons à créer une boîte à lettre fonctionnelle dédiée en utilisant un fournisseur de courriel gratuit (ex: communeXXX.geoportailurbanisme@laposte.net). Vous restez libres d'utiliser un courriel lié à une personne qui nécessitera de votre part une notification de tout changement de titulaire des droits.

Si vous aviez la moindre question relative au Géoportail de l'urbanisme, vous pouvez nous contacter en écrivant un courriel à l'adresse suivante: ddtm-geoportail-urbanisme@gard.gouv.fr ou consulter les documents mis à disposition sur le site internet de l'État dans le Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme/Geoportail-de-l-urbanisme/Documents-de-presentation>.

Le Directeur,



André HORTÉ

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

Aigaliers	Blauzac	Codognan
Aigremont	Boisset-et-Gaujac	Codolet
Aigues-Mortes	Boissières	Collias
Aigues-Vives	Bonnevaux	Collorgues
Aiguèze	Bordezac	Cognac
Aimargues	Boucoiran-et-Nozières	Combas
Alès	Bouillargues	Comps
Allègre-les-Fumades	Bouquet	Concoules
Alzon	Bourdic	Congénies
Anduze	Bragassargues	Connaux
Les Angles	Branoux-les-Taillades	Conqueyrac
Aramon	Bréau-et-Salagosse	Corbès
Argilliers	Brignon	Corconne
Arpaillargues-et-Aureillac	Brouzet-lès-Quissac	Cornillon
Arphy	Brouzet-lès-Alès	Courry
Arre	La Bruguière	Crespian
Arrigas	Cabrières	Cros
Aspères	La Cadière-et-Cambo	Cruviers-Lascours
Aubais	Le Cailar	Deaux
Aubord	Caissargues	Dions
Aubussargues	La Calmette	Domazan
Aujac	Calvisson	Domessargues
Aujargues	Campestre-et-Luc	Dourbies
Aulas	Canales-et-Argentières	Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac
Aumessas	Cannes-et-Clairan	Estézargues
Avèze	La Capelle-et-Masmolène	L'Estréchure
Bagard	Cardet	Euzet
Bagnols-sur-Cèze	Carnas	Flaux
Barjac	Carsan	Foissac
Baron	Cassagnoles	Fons
La Bastide-d'Engras	Castelnau-Valence	Fons-sur-Lussan
Beaucaire	Castillon-du-Gard	Fontanès
Beauvoisin	Causse-Bégon	Fontarèches
Bellegarde	Caveirac	Fournès
Belvézet	Cavillargues	Fourques
Bernis	Cendras	Fressac
Bessèges	Chambon	Gagnières
Bez-et-Esparon	Chamborigaud	Gailhan
Bezouce	Chusclan	Gajan
Blandas	Clarensac	Gallargues-le-Montueux

Le Garn
Garons
Garrigues-Sainte-Eulalie
Gaujac
Générac
Généragues
Génolhac
Goudargues
La Grand-Combe
Le Grau-du-Roi
Issirac
Jonquières-Saint-Vincent
Junas
Lamelouze
Langlade
Lanuéjols
Lasalle
Laudun-l'Ardoise
Laval-Pradel
Laval-Saint-Roman
Lecques
Lédenon
Lédignan
Lézan
Liouc
Lirac
Logrian-Florian
Lussan
Les Mages
Malons-et-Elze
Mandagout
Manduel
Marguerittes
Mars
Martignargues
Le Martinet
Maruéjols-lès-Gardon
Massanes
Massillargues-Attuech
Mauressargues
Méjannes-le-Clap
Méjannes-lès-Alès
Meynes
Meyrannes

Mialet
Milhaud
Molières-Cavaillac
Molières-sur-Cèze
Monoblet
Mons
Montaren-et-Saint-Médiers
Montclus
Montdardier
Monteils
Montfaucon
Montfrin
Montignargues
Montmirat
Montpezat
Moulézan
Moussac
Mus
Nages-et-Solorgues
Navacelles
Ners
Nîmes
Notre-Dame-de-la-Rouvière
Orsan
Orthoux-Sérignac-Quilhan
Parignargues
Peyremale
Peyrolles
Le Pin
Les Plans
Les Plantiers
Pommiers
Pompignan
Ponteils-et-Brésis
Pont-Saint-Esprit
Portes
Potelières
Pougnadoresse
Poulx
Pouzilhac
Puechredon
Pujaut
Quissac
Redessan

Remoulins
Revens
Ribaute-les-Tavernes
Rivières
Robiac-Rochessadoule
Rochefort-du-Gard
Rochebude
Rogues
Roquedur
Roquemaure
La Roque-sur-Cèze
Rousson
La Rouvière
Sabran
Saint-Alexandre
Saint-Ambroix
Sainte-Anastasie
Saint-André-de-Majencoules
Saint-André-de-Roquepertuis
Saint-André-de-Valborgne
Saint-André-d'Olérargues
Saint-Bauzély
Saint-Bénézet
Saint-Bonnet-du-Gard
Saint-Bonnet-de-Salendrinque
Saint-Brès
Saint-Bresson
Sainte-Cécile-d'Andorge
Saint-Césaire-de-Gauzignan
Saint-Chaptes
Saint-Christol-de-Rodières
Saint-Christol-lès-Alès
Saint-Clément
Saint-Côme-et-Maruéjols
Sainte-Croix-de-Caderle
Saint-Denis
Saint-Dézéry
Saint-Dionisy
Saint-Étienne-de-l'Olm
Saint-Étienne-des-Sorts
Saint-Félix-de-Pallières
Saint-Florent-sur-Auzonnet
Saint-Geniès-de-Comolas
Saint-Geniès-de-Malgoirès

Saint-Gervais	Saint-Victor-des-Oules	Vers-Pont-du-Gard
Saint-Gervasy	Saint-Victor-la-Coste	Vestric-et-Candiac
Saint-Gilles	Saint-Victor-de-Malcap	Vézénobres
Saint-Hilaire-de-Brethmas	Salazac	Vic-le-Fesq
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	Salindres	Le Vigan
Saint-Hippolyte-de-Caton	Salinelles	Villeneuve-lès-Avignon
Saint-Hippolyte-de-Montaigu	Les Salles-du-Gardon	Villevieille
Saint-Hippolyte-du-Fort	Sanilhac-Sagriès	Vissec
Saint-Jean-de-Ceyrargues	Sardan	Montagnac
Saint-Jean-de-Crieulon	Saumane	Saint-Paul-les-Fonts
Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan	Sauve	Rodilhan
Saint-Jean-de-Serres	Sauveterre	
Saint-Jean-de-Valériscle	Sauzet	
Saint-Jean-du-Gard	Savignargues	
Saint-Jean-du-Pin	Saze	
Saint-Julien-de-Cassagnas	Sénéchas	
Saint-Julien-de-la-Nef	Sernhac	
Saint-Julien-de-Peyrolas	Servas	
Saint-Julien-les-Rosiers	Serviers-et-Labaume	
Saint-Just-et-Vacquières	Seynes	
Saint-Laurent-d'Aigouze	Sommières	
Saint-Laurent-de-Carnols	Soudorgues	
Saint-Laurent-des-Arbres	Soustelle	
Saint-Laurent-la-Vernède	Souvignargues	
Saint-Laurent-le-Minier	Sumène	
Saint-Mamert-du-Gard	Tavel	
Saint-Marcel-de-Careiret	Tharaulx	
Saint-Martial	Théziers	
Saint-Martin-de-Valgalgues	Thoiras	
Saint-Maurice-de-Cazevieille	Tornac	
Saint-Maximin	Tresques	
Saint-Michel-d'Euzet	Trèves	
Saint-Nazaire	Uchaud	
Saint-Nazaire-des-Gardies	Uzès	
Saint-Paulet-de-Caisson	Vabres	
Saint-Paul-la-Coste	Vallabrègues	
Saint-Pons-la-Calm	Vallabrix	
Saint-Privat-de-Champclos	Vallérargues	
Saint-Privat-des-Vieux	Valleraugue	
Saint-Quentin-la-Poterie	Valliguières	
Saint-Roman-de-Codières	Vauvert	
Saint-Sauveur-Camprieu	Vénéjan	
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille	Verfeuil	
Saint-Siffret	Vergèze	
Saint-Théodorit	La Vernarède	

Messieurs les Présidents des Schémas de Cohérence Territoriale de :

- Pays des Cévennes
- Uzège Pont du Gard
- Sud du Gard
- Gard Rhodanien

Formulaire de renseignement de l'adresse courriel associée au compte Géoportail de l'urbanisme

Nom de l'autorité compétente (ex : *Commune de Menton*) :

Code postal :

Vous êtes une autorité compétente et à ce titre vous disposez d'un compte sur le Géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) vous permettant de publier vos documents d'urbanisme.

Afin que nous puissions vous communiquer les codes d'accès à ce compte, vous devez **retourner ce formulaire complété** à l'adresse suivante :

DDTM du Gard – Service Urbanisme et Habitat

89, rue Wéber - CS 52002

30907 Nîmes cedex 2

Ou

En envoyant une copie numérisée du présent formulaire à :

ddtm-geoportail-urbanisme@gard.gouv.fr

Informations à compléter (obligatoire)

Indiquez l'adresse courriel à laquelle vous souhaitez que le compte soit rattaché¹. C'est à cette adresse que vous recevrez les codes d'accès à votre compte et toutes informations relatives au Géoportail de l'urbanisme.

Adresse courriel :@.....

Informations facultatives

Vous pouvez nous indiquer, si vous le souhaitez, le nom de la personne en charge du sujet et à contacter au sein de votre collectivité

NOM	Prénom	Téléphone

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante : ddtm-geoportail-urbanisme@gard.gouv.fr

Date et signature (avec le cachet de la collectivité):

¹ Dans le cadre d'une gestion simplifiée des identifiants et mot de passe des comptes associés, nous vous recommandons d'utiliser une boîte fonctionnelle et d'éviter les courriels liés à une personne